

Règlement interne de la Bibliothèque

La Bibliothèque Universitaire Mohamed Sekkat est ouverte aux étudiants relevant de l'Université Hassan II de Casablanca, aux étudiants externes et au grand public.

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Du lundi au vendredi de 09h à 19h

Samedi matin : de 9h à 13h

Horaires des vacances :

Du lundi au vendredi de 9h à 16 :30h

Ouverture pendant les vacances de fin de semestres et d'été- Fermeture pendant les jours fériés

Modalités d'inscription

- Étudiants de l'Université Hassan II de Casablanca
 - Attestation d'inscription de l'année en cours originale ;
 - Carte d'Identité Nationale ;
 - Frais d'inscription (20dhs).
- Enseignants et personnels de l'Université Hassan II de Casablanca
 - Attestation de travail originale ou Carte professionnelle ;
 - Carte d'Identité Nationale ;
 - Frais d'inscription (20dhs).
- Etudiants et enseignants externes
 - Attestation de travail originale ou Carte professionnelle ;
 - Carte d'Identité Nationale ;
 - Frais d'inscription (150dhs).
- Grand public
 - Attestation de travail originale ou Carte professionnelle ;
 - Carte d'Identité Nationale ;
 - Frais d'inscription : (300dhs).

Fonctionnement de la Bibliothèque par catégories d'usagers

- Pour les étudiants en 1ère et 2ème année du cycle licence, 1ère et 2ème année des Facultés de Médecine et médecine dentaire, 1ère et 2ème année de l'ENSAM, de l'ENCG et des écoles ne relevant pas de l'Université Hassan II de Casablanca ainsi que les étudiants en DUT :

L'inscription à la bibliothèque donne accès **uniquement au service de prêt** chaque mercredi de 9h à 19h.

Pour travailler, les étudiants sont invités à utiliser les salles de lecture de leurs établissements respectifs.

- Pour les étudiants en 3ème année du cycle Licence, les étudiants en 3ème année et plus des Facultés de Médecine et médecine dentaire, de l'ENSAM, de l'ENCG du cycle d'ingénieurs, les étudiants en master et Doctorat ainsi que les enseignants et le grand public :

L'inscription à la bibliothèque donne accès au service de prêt et aux salles de lecture selon les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Utilisation de la carte d'adhérent

La carte d'adhérent est strictement personnelle. Il ne faut pas la prêter ni l'utiliser pour l'accès d'une autre personne.

Toute utilisation frauduleuse par ou pour autrui entraîne le retrait définitif de la carte.

Quelques règles de bonne conduite

- ✓ Déposez votre cartable à la consigne ;
- ✓ Mettez sous silence votre téléphone portable.
- ✓ Respectez les consignes du personnel de la bibliothèque.
- ✓ Ne déplacez pas le mobilier.
- ✓ Ne laissez pas vos affaires sur les tables en quittant la salle plus de 5mn, les tables seront libérées.
- ✓ Respectez le calme dans la salle de lecture et les zones avoisinantes.

Règlement de prêt

- Tout adhérent a le droit d'emprunter 1 livre pendant 5 jours ouvrables.
- Il est possible d'emprunter un deuxième livre du pôle : « Religions, Langues et Littératures » pour une durée de 15 jours.
- La bibliothèque se réserve le droit d'exclure certains ouvrages du prêt.
- Tout retard sera sanctionné par une amende de (3dh/jour).
- Tout document perdu ou abimé devra être remplacé ou remboursé.

Note concernant les cas de vol

Tout document sorti de la salle de lecture sans prêt est considéré comme « document volé ».

Le vol entraîne :

- Un retrait définitif de la carte
- Un PV adressé à l'établissement et archivé dans le dossier administratif de l'étudiant.

Note concernant la perte de la carte d'usager ou de la clé de la consigne

Il est obligatoire de payer des frais en cas de :

Perte de la clé de la consigne : 50 dhs

Perte de la carte d'adhérent :20 dhs